

**AVIS PUBLIC
PROJET DE RÈGLEMENT
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT 2873-2022-1

Le conseil municipal a adopté, à la séance du 15 août 2022, le projet de règlement 2873-2022-1 modifiant le Règlement de zonage 2368-2010 concernant la vocation de la zone agricole Cm01A, située dans le secteur de la rue MacPherson.

Les principaux objets de ce projet de règlement sont :

Article	Objet	Zones existantes concernées
1, 3b), 4a)	Remplacer le nom de la zone Cm01A, dans le secteur de la rue MacPherson, par Cm01I et changer sa vocation d'« agricole » à « industrielle »;	Cm01A
2	Exclure les zones à vocation industrielle du calcul des distances séparatrices en lien avec les inconvénients inhérents aux activités agricoles;	S.O.
3a)	Agrandir le périmètre urbain dans le secteur de la rue MacPherson, tel que montré à l'annexe I du règlement;	S.O.
3c)	Agrandir la zone agricole Cn01A aux dépens de la zone industrielle Cm01I dans le secteur de la rue MacPherson, tel que montré à l'annexe III du règlement;	Cm01A, Cn01A
3d)	Agrandir la zone industrielle Cm01I aux dépens de la zone industrielle CI04I dans le secteur de la rue MacPherson, tel que montré à l'annexe III du règlement;	CI04I, Cm01A
4b) et c)	Permettre les activités récréatives linéaires seulement pour les classes d'usages « Espace vert et aménagement paysager » et « Parc et terrain de jeux » dans la zone industrielle Cm01I, située dans le secteur de la rue MacPherson, en concordance au schéma d'aménagement de la MRC;	CI04I, Cm01A
4d)	Permettre les classes d'usages suivantes dans la zone industrielle Cm01I, située dans le secteur de la rue MacPherson : <ul style="list-style-type: none"> • Service public; • Utilité publique; • Établissement industriel (sans entreposage extérieur); • Recherche, développement et fabrication technologique; • Magasin d'usine comme usage secondaire à un usage industriel. 	CI04I, Cm01A
4e)	Retirer la culture du sol des usages autorisés dans la zone industrielle Cm01I, située dans le secteur de la rue MacPherson;	CI04I, Cm01A
4f)	Retirer le pourcentage minimal d'occupation du terrain	CI04I, Cm01A

	pour la zone industrielle Cm011, située dans le secteur de la rue MacPherson;	
4g)	Ajouter une hauteur maximale, pour un bâtiment principal, de 10 mètres dans la zone industrielle Cm011, située dans le secteur de la rue MacPherson.	CI041, Cm01A

Ce projet de règlement concerne les zones Cm01A, Cn01A et CI041.

Ce projet de règlement, conformément à la loi, fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui sera tenue **le 30 août 2022 à 19 h 30**, dans la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville de Magog, au 7, rue Principale Est, Magog.

Au cours de cette assemblée publique de consultation, Madame la mairesse ou un membre du conseil désigné par elle expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement, ainsi que les plans des zones concernées et des zones contigües, le cas échéant, peuvent être consultés sur le site internet de la Ville de Magog au www.ville.magog.qc.ca/avispublics. Pour plus d'informations concernant ce projet de règlement, veuillez contacter la Division urbanisme, au numéro 819 843-3333, poste 540.

Les plans des zones concernées sont joints au projet de règlement qui accompagne le présent avis.

Donné à Magog, le 16 août 2022



M^e Marie-Pierre Gauthier,
Greffière adjointe